

Les revenus d'un curé en 1746.

La portion congrue : 450 livres

Le casuel : 400 livres

Des rentes viagères : 400 livres

L'indemnité de logement : 20 livres

La desserte des deux chapelles du château de Puy-Guillaume : 40 livres

Des revenus d'origine inconnue : 100 livres

Soit un total de 1410 livres

*La portion congrue : partie de la dîme reversée au curé par le bénéficiaire de la paroisse.*

*Le casuel : ensemble des sommes perçues pour célébrer des cérémonies religieuses.*